

CONSEIL GÉNÉRAL DES ALPES-MARITIMES

ASSEMBLÉE DU 9 JUIN 2011 DÉBAT SUR LE PROJET DE MÉTROPOLE NIÇOISE JEAN-RAYMOND VINCIGUERRA

Je ne reviendrai pas sur l'aspect vente à la découpe du département qui a déjà été abordé ni sur ce que vous avez appelé la quincaillerie budgétaire, ce qui m'intéresse est ailleurs, sur ce que je considère être le fond du sujet.

C'est la loi du 16 Décembre 2010 dite de réforme des collectivités locales qui permet de créer les métropoles ; cette disposition est un addendum à la loi Chevènement ces nouvelles dispositions ont été voulues par la majorité nationale à laquelle vous appartenez.

L'ambition annoncée de cette loi était d'engager la simplification et la clarification du paysage institutionnel, partant du fait que près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008, le législateur en déduisait que le développement des grands ensembles urbains, qui concentrent les populations et les habitats, réclamait des politiques globales de plus en plus intégrées. Il fallait donc **en zone urbaine** (je dis bien en zone urbaine) réduire le décalage entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire.

D'autre part il est apparu au législateur qu'il fallait adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps : la création des métropoles, visait à organiser la promotion de nos grandes agglomérations par leur mise en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

A considérer que le bonheur des populations réside dans la mise en concurrence des territoires qui sous-tend la démarche de métropolisation, ce qui reste à prouver ; le périmètre de la métropole niçoise et son contenu constitue-t-il une métropole susceptible de concurrencer les grandes métropoles européennes ?

Une métropole doit concentrer un certain nombre d'atouts :

- Tout d'abord sa localisation sur des flux de transit européen : l'aéroport international de Nice Côte d'Azur est le troisième de France mais le 37^{ème} d'Europe ; côté route et chemin de fer, c'est insuffisant : l'A8 draine surtout une fréquentation d'échanges internes au département, la voie ferrée n'offre quasiment plus aucun sillon pour les marchandises, nous n'évoquerons pas le port de Nice ni même le projet de futur port qui semble être très opportunément un serpent de mer... Enfin le TGV Côte d'Azur a rejoint le monde des contes et légendes où il côtoie le monstre du Loch Ness, le père Noël, les dragons et la licorne, comme vient de le souligner votre collègue Hervé Mariton dans son dernier rapport..
- Il faut aussi des pôles de compétitivité : ils sont tous hors de la métropole Niçoise et à l'ouest du département (Sophia pour les TIC, Cannes pour la technologie spatiale, Grasse pour les arômes et les parfums)...
- Une offre de bureaux bon marché serait utile, on peut rêver...
- Un autre atout serait de disposer de nombreux sièges sociaux : la Chambre de Commerce et d'Industrie et les ressorts des tribunaux de commerce recensent une activité bien plus forte en rive droite du Var qu'en rive gauche.
- Nos structures d'enseignement supérieur sont réparties entre Nice pour les cursus « classiques » (lettres, sciences, droit) et à Sophia pour les Techniques de l'Information et de la Communication.
- Enfin, pour la renommée internationale : c'est Cannes qui est la ville des grandes manifestations...

De deux choses l'une ou bien on s'est trompé de rive du Var, ou bien le périmètre de la métropole est marqué par vision territoriale très insuffisante.

Je rappelle enfin qu'une métropole est sensée simplifier l'administration des zones urbaines, notre département est caractérisé par une zone urbaine continue qui englobe la totalité du littoral et du moyen pas, malgré cette réalité le projet de métropole niçois va chercher son territoire dans un haut pays bien peu dense, de sorte que la métropole atteint une surface de 1 442 Km² soit 1.000 Km² de plus que la CU NCA, le gain de population est de 2%, Nice devient une métropole à dominante rurale, c'est très original...

Pour autant la création d'une métropole dont le territoire engloberait la totalité du littoral et du moyen pays du département est-elle envisageable ? La réponse est évidemment non.

Pour des raisons de répartition des compétences d'abord,

- Les intercommunalités existantes bénéficient de délégations de compétences très disparates, mais ça c'est surmontable.
- Par contre, d'un simple point de vue politique c'est très difficilement envisageable :
 - De nombreux maires sont très attachés à la pérennité de relations intercommunales fondées sur la proximité et une identité commune, ils estiment qu'une intercommunalité départementale mettrait en péril ces rapports et nous partageons ce point de vue.
 - Les dirigeants des intercommunalités et des grandes communes auraient bien du mal à accepter une perte de leadership et là, ce sont bien les mésententes entre les élus de votre majorité qui bloqueraient un tel processus.

Alors que faire ?

La même loi du 16 Décembre 2010 dite de réforme des collectivités locales qui permet de créer les métropoles dispose que l'on puisse constituer des pôles métropolitains qui ne sont pas des fusions d'EPCI en un seul bloc multi-compétent, mais la réunion de plusieurs EPCI au sein d'un syndicat mixte fermé :

- Afin de gérer des projets communs (notamment la promotion économique et l'aménagement de l'espace)...
- Tout en restant des EPCI indépendants exerçant leurs délégations de compétences classiques de manière autonome et en conservant leur gouvernance propre.

La constitution d'une telle structure à l'ouest du département, à côté de la métropole :

- Permettrait de régler un certain nombre de problèmes qui tiennent au mode de gouvernance de l'aire Cannes - Grasse - Antibes
- Laisserait au Conseil Régional tout son rôle de développement économique.
- Laisserait au Conseil Général toutes ses compétences.
- Réunirait le dynamisme spécifique de l'aire Cannes - Grasse - Antibes à l'image mondiale de Nice...

Les « penseurs » de la majorité départementale connaissent sans doute autant que moi les détails de la loi du 16 Décembre 2010, alors je me demande pourquoi vous avez choisi cette procédure, et sa mise en place bien hâtive sans tenter un dialogue qui aurait pu déboucher sur une structuration très souple de l'ensemble de la zone urbaine du département tout en respectant les identités de chaque secteur.

Comme je ne peux pas me résoudre à penser que les mêmes penseurs de la majorité départementale ne se sont pas aperçus, comme moi, que Nice sans les dynamismes environnants ne pourrait pas jouer dans la cour des grands européens, j'en arrive à vous poser une question : est-ce que ce premier périmètre ne serait pas une sorte de hors-d'œuvre préalable au banquet qui suivra et qui pourrait consister en l'annexion successive des autres intercommunalités du département dans une seule EPCI à fiscalité propre ?

Autant vous dire que nous sommes résolument opposés à un tel scénario.